



Assemblée générale

Soixante-septième session

91^e séance plénière

Mardi 9 juillet 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić

(Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Hommage à la mémoire de S. E. Stoyan Ganev, Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le triste devoir de faire part aux membres du décès, le 1^{er} juillet, de Stoyan Ganev, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-septième session.

Stoyan Ganev était un remarquable homme de paix, qui a servi son pays et la communauté internationale comme homme politique, diplomate et juriste. En tant que Président de l'Assemblée générale, Stoyan Ganev a joué un rôle remarquable au sein de l'Organisation et a grandement contribué à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple bulgares, ainsi qu'à la famille endeuillée de Stoyan Ganev.

Stoyan Ganev a mené une carrière illustre au sein et en dehors de l'ONU. Il a présidé une Assemblée de 179 États Membres, et s'est attaqué à une variété de problèmes que connaissait le monde durant la dernière décennie du XX^e siècle. Tout le monde s'accorde à dire qu'il était un fin diplomate, capable de servir de catalyseur pour la formation du consensus sur des sujets

tels que le désarmement régional, la création d'un fonds pour protéger l'environnement, l'aide humanitaire à la Somalie et les activités de maintien de la paix de l'ONU, entre autres.

Né à Pazardjik (Bulgarie) en 1955, Stoyan Ganev étudia à la faculté de droit de l'Université de Sofia, avant de devenir Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du premier gouvernement démocratique de son pays. Il négocia avec beaucoup d'habileté et d'énergie le traité d'accession de la Bulgarie à l'Union européenne en 2005. Mais surtout, Stoyan Ganev sut gagner le respect des États Membres qui virent en lui un Président juste et efficace de l'Assemblée générale, un homme dont on se souviendra pour son attachement aux principes fondateurs des Nations Unies.

J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de S. E. Stoyan Ganev, ancien Président de l'Assemblée générale. Que son âme repose en paix.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens à présenter mes condoléances à la famille de S. E. Stoyan Ganev, Président de la quarante-septième

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-38655(F)



Document adapté



Merci de recycler



session de l'Assemblée générale, et à tous ses proches et amis en Bulgarie et dans le monde entier, suite à son décès prématuré au début du mois.

À seulement 57 ans, Stoyan Ganev est mort jeune, mais il aura aussi été l'un des plus jeunes, si ce n'est le plus jeune, Présidents de l'Assemblée générale, ici à l'ONU. De ce fait, il insuffla une énergie tout à fait bienvenue à nos travaux en une période à la fois chargée d'espoirs et de difficultés pour l'Organisation. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le fameux Sommet « Planète Terre », venait d'avoir eu lieu et il a contribué à ce que nous poursuivions sur la voie tracée à Rio. Les Balkans étaient dans la tourmente et sa connaissance de la région a amené un regard fort utile sur ce problème. Surtout, son mandat a coïncidé avec la période où l'ONU, libérée du carcan de la guerre froide, a pu adopter une nouvelle manière d'agir et d'aborder les problèmes mondiaux. Juriste et politicien habile, Stoyan Ganev a su mettre à profit son mandat pour faire changer les choses et aujourd'hui encore nous continuons de nous inspirer de sa contribution.

J'ai eu le grand plaisir de le rencontrer à plusieurs reprises au fil des ans. Il fut un membre actif du Conseil des Présidents de l'Assemblée générale. Je me suis senti très proche de lui à cette occasion, étant donné ma propre expérience lorsque la République de Corée a présidé cet organe.

Puissent tous ceux qui ont connu Stoyan Ganev trouver un peu de réconfort dans le fait qu'il restera ici dans les mémoires comme un fervent défenseur du formidable pouvoir et du grand potentiel de l'Assemblée générale. Qu'il repose en paix pour l'éternité. Ou, comme on dit en bulgare : *Bog da go prosti* – que Dieu accorde la paix à son âme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe des États d'Afrique pour exprimer nos plus profondes et sincères condoléances au peuple et au Gouvernement bulgares suite au décès de S. E. Stoyan Ganev, ancien Ministre des affaires étrangères et Vice-Premier Ministre de la Bulgarie, et Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Stoyan Ganev a consacré l'essentiel de sa vie à améliorer le sort de son peuple et des peuples de sa région. Son rôle dans la mise en œuvre des réformes économiques en Europe orientale et dans la mise en place des structures de sécurité régionales devant s'inscrire dans le cadre général de sécurité en Europe restera dans les mémoires. Il a également concouru à l'accession de la Bulgarie au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne. Agé de seulement 37 ans lorsqu'il accéda à la présidence de l'Assemblée générale, il fut à l'époque le plus jeune Président de l'histoire. Pour autant, on se souviendra de lui comme l'un des grands Présidents de l'Assemblée.

Sa contribution à la paix et à la sécurité internationales est reconnue de tous. En 1992, le premier Secrétaire général issu du continent africain, Boutros Boutros-Ghali, lui remit la médaille d'or de la paix des Nations Unies pour son action au service de la préservation de la paix et de la sécurité sur notre planète.

Le Groupe des États d'Afrique n'oubliera jamais ce que Stoyan Ganev a apporté aux travaux de l'ONU et aux efforts pour que l'Organisation soit mieux à même de trouver des solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux que rencontrent tous les États Membres. Que Dieu tout-puissant accorde le repos éternel à son âme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Îles Salomon, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M^{me} Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de S. E. Stoyan Ganev, Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis endeuillés, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple bulgares et à ses nombreux admirateurs.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la mémoire de Stoyan Ganev qui a œuvré de manière remarquable pour les Nations Unies et l'humanité. Nous rendons hommage au travail qu'il a accompli pendant sa présidence de l'Assemblée générale pour consolider la paix et la sécurité mondiales en trouvant des solutions

aux problèmes politiques, socioéconomiques et environnementaux.

Dirigeant apprécié dans son pays, le regretté Stoyan Ganev avait été Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie et occupé différentes positions ministérielles au service de son pays. Il a œuvré sans relâche pour la démocratie et la réforme économique en Europe orientale et pour la sécurité et la coopération dans toute l'Europe. Il a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de plusieurs initiatives de paix et de coopération, notamment la Conférence sur la sécurité et la coopération de 1991. Nous nous souviendrons longtemps de tout ce qu'il a fait pour l'ONU et pour la communauté mondiale. Puisse-t-il reposer en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Sarkowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à faire part de ma sympathie suite au décès de Stoyan Ganev, Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, et à adresser mes plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au peuple et au Gouvernement bulgares.

L'histoire se souviendra de Stoyan Ganev comme d'un homme extraordinaire qui aura été très actif sur la scène internationale. En tant que Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, il a contribué au renforcement du rôle de l'ONU dans la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales et a concouru à rendre l'Organisation bien plus efficace dans la recherche des solutions aux problèmes politiques, socioéconomiques, environnementaux et autres. Sa mort est une grande perte pour l'ONU. Il restera dans nos mémoires comme un ardent défenseur du multilatéralisme et de l'amitié entre les nations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Vidal (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour rendre hommage à la mémoire de Stoyan Ganev, Président de la quarante-septième session de l'Assemblée

générale. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille à l'occasion de cette disparition prématurée.

Après avoir été Ministre des affaires étrangères et Vice-Premier Ministre de la Bulgarie, Stoyan Ganev présida l'Assemblée générale à une période décisive de l'histoire alors que plusieurs pays rejoignaient l'Organisation des Nations Unies et qu'un certain nombre de conflits menaçaient la paix et la sécurité internationales et régionales. Sous sa présidence, l'Assemblée a fait des progrès considérables dans des domaines aussi déterminants que la situation des femmes, les changements climatiques et la lutte contre l'apartheid, entre autres. Des millions de personnes ont pu profiter de ces réalisations dont les effets se font toujours sentir aujourd'hui. Stoyan Ganev a également présidé l'Assemblée générale à un moment où les processus de paix dans notre région et dans d'autres étaient la priorité de l'ordre du jour de l'ONU et c'est sous sa présidence et grâce à son esprit de direction que cet organe a pu prêter un concours déterminant à la paix et au développement durables dans plusieurs pays de mon groupe régional. Nous lui en serons à jamais reconnaissants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Je tiens à adresser nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement bulgares à l'occasion du décès de Stoyan Ganev, leur regretté Ministre des affaires étrangères et Vice-Premier Ministre et Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

En tant que Vice-Premier Ministre, Stoyan Ganev est entré dans l'histoire en sa qualité de membre du premier Gouvernement non communiste de la Bulgarie en 47 ans. À la même époque, il est devenu Président de l'Assemblée générale à une période décisive pour l'Organisation. À ce poste, son appui à un rôle accru de l'ONU dans la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales et ses efforts pour que l'Organisation soit mieux à même de trouver des solutions aux problèmes politiques, sociaux, économiques, environnementaux et autres nous ont été d'une grande utilité. Nos prières et notre compassion vont vers la famille et les amis de Stoyan Ganev.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie.

M. Tafrov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la profonde gratitude du Gouvernement bulgare pour cet hommage à la mémoire de Stoyan Ganev, regretté Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale et ancien Ministre des affaires étrangères de la République de Bulgarie. Je remercie les membres de l'Assemblée de leurs chaleureuses paroles de condoléances suite au décès de Stoyan Ganev. Sur une note plus personnelle, je voudrais dire que j'ai eu le privilège d'être le Premier adjoint de Stoyan Ganev lorsqu'il était Ministre des affaires étrangères et le présent hommage revêt donc pour moi une signification encore plus grande.

Aujourd'hui nous pleurons la disparition prématurée d'un diplomate bulgare de premier plan tout à fait exceptionnel et nous saluons respectueusement sa mémoire. Stoyan Ganev était un homme politique emblématique du changement démocratique en Bulgarie. Son travail en tant que membre de la septième Grande Assemblée nationale, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères en 1991 et 1992 et Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale a marqué de manière indélébile l'histoire récente. En Bulgarie, en tant que politicien, il a contribué à la construction de notre démocratie, pour laquelle il s'est battu toute sa vie. Il défendait un ensemble de principes et était convaincu que les individus doivent être libres de choisir leur destinée et pouvoir vivre dans la liberté, la dignité et la justice.

Devenu après son mandat à l'ONU maître de conférences en droit constitutionnel à l'Université de Sofia ainsi qu'à l'Université de Bridgeport (Connecticut) et à l'Université de New York, il s'est consacré à l'une des plus importantes missions de l'ONU : la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international.

L'année où Stoyan Ganev fut Président de l'Assemblée générale fut une période extrêmement difficile pour le monde et pour l'Organisation. Le monde avait profondément changé lorsqu'il assumait ses fonctions, la guerre froide venant de prendre fin. Stoyan Ganev considérait l'Organisation des Nations Unies comme une instance indispensable pour la promotion des objectifs communs de l'humanité et il était convaincu du pouvoir de la diplomatie multilatérale. Lorsque son mandat s'acheva en 1993, le monde avait connu de profonds bouleversements, à peine imaginables 10 ans auparavant.

Stoyan Ganev était profondément investi dans la coopération internationale incarnée par l'ONU. En 1992, la médaille d'or de la paix du Secrétaire général lui fut décernée pour sa contribution à la préservation de la paix et de la sécurité sur notre planète. Il est demeuré attaché à la cause des Nations Unies toute sa vie durant et a continué de suivre avec assiduité les grandes évolutions de l'Organisation mondiale. Je sais que l'histoire se souviendra de la contribution apportée par Stoyan Ganev comme d'une contribution utile et qu'il restera dans la mémoire collective de l'Organisation.

Point 118 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

Projet de résolution (A/67/L.73)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a tenu son débat sur le point 118 b) de l'ordre du jour à sa 82^e séance plénière le 17 mai.

Je suis honoré de présider aujourd'hui la séance de l'Assemblée générale au cours de laquelle les États Membres vont examiner deux projets de résolution qui, j'en ai la conviction, vont permettre de faire sensiblement progresser la cause du développement durable. Aux termes du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) (résolution 66/288, annexe), l'Assemblée générale s'est vue confier la tâche de superviser les travaux relatifs aux trois dimensions du programme de développement pour l'après-2015. Au cours de la reprise de la soixante-septième session, des avancées ont été enregistrées sur chacune d'entre elles.

En janvier dernier, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a enfin été constitué et a depuis tenu quatre séries de réunions productives. Le mois dernier, les États Membres ont créé le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. J'annoncerai prochainement la date précise de sa première réunion, laquelle aura très probablement lieu à la fin du mois d'août. Dans quelques instants, l'Assemblée générale adoptera un projet de résolution qui posera les fondements institutionnels de la mise en place d'un forum politique de haut niveau pour le développement durable (A/67/L.72).

Je saisis l'occasion de la séance d'aujourd'hui pour exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Cesare Maria Ragalini, Représentant permanent de l'Italie, et à l'Ambassadeur Luis Alberto Figueiredo Machado, Représentant permanent du Brésil, ainsi qu'à son prédécesseur, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, pour leurs inlassables efforts tout au long des semaines qu'ont duré les négociations intensives.

Le forum passera régulièrement en revue le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il servira également, pour reprendre les termes du projet de résolution, de tribune dynamique propice à une concertation régulière, à l'établissement de bilans et à la définition de programmes pour la promotion du développement durable. À compter de la soixante-huitième session, le forum sera réunira tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et ces réunions seront présidées par le Président de l'Assemblée générale. Ses réunions annuelles, qui comporteront un débat ministériel, seront quant à elles organisées sous les auspices du Conseil économique et social et présidées par le Président du Conseil.

J'en profite pour rappeler à l'Assemblée que nous devons encore nous entendre sur le document final de la manifestation spéciale en vue de faire le point de l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui aura lieu le 25 septembre durant le segment de haut niveau du débat général de la soixante-huitième session. Je pense que ce document final devrait fournir une feuille de route claire sur la manière de passer sans heurts des OMD aux objectifs de développement durable. Selon moi, les OMD devront être incorporés dans le cadre des objectifs de développement durable qui sera défini. D'ici à 2015, nous devrions n'avoir plus qu'un programme de développement intégré au lieu de deux programmes parallèles. Je suis convaincu que ce débat et les autres à venir seront enrichis par l'adoption de l'autre projet de résolution (A/67/L.73) prévue aujourd'hui, et qui, pour sa part, établit le socle sur lequel reposera dans les années à venir la coordination sur les questions économiques, financières et commerciales mondiales.

Avant de procéder plus avant, je tiens à remercier l'Ambassadeur Octavio Errázuriz, Représentant permanent du Chili, ainsi que son équipe dévouée, du rôle de chef de file qu'ils ont joué pour parvenir à un consensus sur le texte dont nous sommes saisis. Voilà plusieurs années que le Groupe pour la gouvernance

mondiale, présidé par Singapour, contribue à susciter l'élan que requiert précisément ce genre de tâche. Je lui suis grandement redevable pour le soutien qu'il a apporté à l'idée d'avoir régulièrement des échanges avec le Groupe des Vingt (G20), notamment pendant le débat thématique que nous avons eu le 15 avril sur l'ONU et la gouvernance économique mondiale.

Je suis persuadé que nous franchissons un pas très important aujourd'hui. Pour la première fois, une décision de l'Organisation entérine le fait que des groupes intergouvernementaux tels que le G20 peuvent prendre des décisions ayant une portée mondiale et reconnaît l'importance et l'utilité que des échanges sur un mode souple aient régulièrement lieu entre ces groupes et l'ONU. Le projet de résolution établit des liens entre ces instances sans pour autant empiéter sur les prérogatives établies. L'Assemblée générale est désormais reconnue comme l'enceinte privilégiée dans laquelle les États Membres du G20 et ceux qui ne font pas partie de ce groupe peuvent avoir un dialogue sur un pied d'égalité. Dorénavant, elle servira de tribune consultative ouverte à tous où les pays pourront réfléchir à leurs préoccupations communes, partager l'information et exposer leurs vues respectives sur les problèmes économiques, financiers et commerciaux mondiaux.

Le projet de résolution se félicite des échanges informels mis en place entre l'ONU et les Groupe des Vingt, notamment dans le cadre des réunions informelles organisées par le Président de l'Assemblée générale. Ce dernier est invité à poursuivre cette pratique permettant aux représentants de la présidence du G20 d'avoir un dialogue interactif avec les membres de l'Assemblée générale afin de promouvoir la transparence et la cohérence et de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération sur les questions relatives à la gouvernance économique mondiale.

Le Président de l'Assemblée y est également prié de continuer d'organiser des réunions informelles de l'Assemblée générale au cours desquelles le Secrétaire général consulte les États Membres avant de participer aux sommets du G20 et leur fait rapport à l'issue de ces derniers. En outre, une disposition du projet de résolution invite le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social à organiser ensemble des débats thématiques informels sur les priorités du G20 mais également sur d'autres priorités.

Enfin, le projet de résolution prévoit que le Secrétaire général remettra un rapport à l'Assemblée

générale sur l'application de ce texte, compte tenu du programme de développement pour l'après-2015. Cette dernière disposition revêt une énorme importance à mes yeux. Elle va en effet plus loin que l'établissement d'échanges sur une base régulière et confie au G20 un rôle véritable dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle renforce ainsi les termes du document final de Rio+20 qui prévoit que les objectifs de développement durable doivent être d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays.

À l'heure où nous examinons les nombreuses mesures qu'il nous reste à prendre, nous devons nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies n'a pas été créée uniquement pour éviter de connaître à nouveau le fléau de la guerre, mais aussi pour renforcer les liens de confiance entre les peuples et entre les États. C'est pourquoi je demeure convaincu qu'au cours de la période à venir nous saurons mobiliser l'audace et la vision nécessaires pour porter le programme de développement pour l'après-2015 à l'étape suivante. Nous consoliderons ainsi le statut de l'Assemblée générale en tant que « centre où s'harmonisent les efforts des nations », pour reprendre les termes de la Charte, et feront progresser les efforts de plusieurs générations pour asseoir définitivement la paix, la sécurité et la prospérité durables aux quatre coins du globe.

Je donne maintenant la parole au représentant du Chili qui va présenter le projet de résolution A/67/L.73.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, pour adoption, le projet de résolution intitulé « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », publié sous la cote A/67/L.73. Ce projet de résolution est coparrainé par environ 80 États Membres, États développés ou en développement et de grande ou de petite taille, issus de tous les continents et de tous les groupes régionaux. Cette large adhésion reflète l'appui général au rôle central que joue le système des Nations Unies dans le domaine de la gouvernance mondiale.

Le projet de résolution est le produit d'un vaste processus de négociation long de trois mois. Il reprend les propositions et suggestions formulées par différents groupes et pays qui sont venues enrichir le texte initial rédigé par mon pays avec l'aide de Singapour et de la Suisse, et des nombreux autres coauteurs qui ont participé à sa première mouture.

Le texte reconnaît que dans un univers transformé par la mondialisation, l'ordre du jour de tous nos pays comporte des défis mondiaux, notamment dans le domaine des relations économiques internationales qui ne peuvent être abordées de manière adéquate sans que la communauté internationale dans son ensemble convienne de mesures à mettre en œuvre. À cet égard, le texte reconnaît

« l'importance capitale d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace pour mieux affronter les problèmes mondiaux urgents d'aujourd'hui, considérant l'universalité des Nations Unies » [et] « réaffirme à cet égard le rôle central des Nations Unies dans les efforts faits actuellement pour apporter des solutions communes à ces problèmes ».

De plus, comme l'a dit le Ministre chilien des affaires étrangères lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale le 15 avril,

« Le multilatéralisme doit être au niveau international un instrument permettant de relever les défis mondiaux de manière inclusive et universelle. Cependant, il n'a pas été possible parfois de résoudre les grands problèmes de l'économie mondiale au niveau multilatéral dans les mécanismes et forums ouverts à tous, et la plupart des décisions importantes sont prises dans des espaces multilatéraux plus restreints. »

Le projet de résolution que nous présentons aujourd'hui apporte une réponse constructive à la situation actuelle en proposant de renforcer les mécanismes de coopération et d'interaction avec l'ONU et les organismes intergouvernementaux, tel le Groupe des Vingt, qui formulent des recommandations sur les orientations politiques ou adoptent des décisions ayant des répercussions mondiales dans le domaine de la gouvernance économique, soulignant ainsi l'importance d'un multilatéralisme inclusif et cherchant à préserver la fonction centrale du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale.

À cet égard, il faut rappeler les paragraphes 12, 13 et 14 du projet de résolution. Le premier

« considère qu'il est important et utile que l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, poursuive ses échanges avec les instances, organisations et groupes internationaux ou régionaux traitant des questions mondiales qui

intéressent la communauté internationale, le cas échéant ».

Le paragraphe 13

« se félicite des échanges informels que l'Organisation des Nations Unies a l'habitude d'avoir avec les groupes intergouvernementaux qui font des recommandations ou prennent des décisions ayant une portée mondiale, notamment le Groupe des Vingt, dans le cadre de réunions informelles organisées sur l'initiative du Président de l'Assemblée générale...en invitant les représentants appropriés à un débat avec les membres de l'Assemblée ».

Le paragraphe 14

« estime qu'il importe que le Secrétaire général se concertent avec les États Membres de l'Assemblée générale sur sa participation aux sommets des groupes intergouvernementaux...et invite le Président de l'Assemblée à continuer d'organiser des réunions informelles à cette fin ».

Ainsi, des efforts ont été faits pour renforcer une pratique constructive de l'Organisation. Nous croyons que ce projet de résolution apporte une contribution précieuse pour ce qui est de l'engagement de l'ONU en faveur du multilatéralisme et de son rôle dans la gouvernance économique mondiale.

Le projet de résolution reconnaît également de manière très centrale l'importance de la coordination et de la complémentarité entre les mécanismes universels pour la gouvernance économique mondiale et les mécanismes régionaux et sous-régionaux. Le texte reflète clairement le fait que l'espace régional et sous-régional est indispensable à une bonne gouvernance économique mondiale. À cet égard, il met notamment en exergue les initiatives et accords régionaux, interrégionaux et sous-régionaux, y compris les processus d'intégration visant à promouvoir le développement et la coopération entre leurs membres, en réaffirmant la nécessité pour les organisations et accords régionaux et sous-régionaux de mieux s'intégrer dans le cadre de la gouvernance mondiale.

À cette fin, le projet de résolution réaffirme l'importance de la gouvernance économique mondiale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour le succès des efforts nationaux de développement. À cet égard, il réitère l'importance du commerce international et d'un système commercial

fondé sur des normes et sur la volonté politique nécessaire à la conclusion du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha.

Dans le même ordre d'idées, il réaffirme qu'il importe de renforcer et d'élargir la participation des pays en développement à l'adoption de décisions et à la définition de normes internationales, soulignant que la crise financière et économique a mis en relief la nécessité de procéder à des réformes et rappelé les mesures importantes prises récemment par les institutions de Bretton Woods afin que ces institutions reflètent la réalité actuelle.

Enfin, je tiens à souligner un élément clef du projet de résolution, à savoir qu'il reconnaît clairement le rôle mobilisateur joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du développement et la nécessité de continuer à améliorer la gouvernance économique mondiale et de renforcer la fonction de l'ONU à cet égard, en reconnaissant le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Enfin, je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, de l'intérêt que vous manifestez vis-à-vis de cette question; je remercie également toutes les délégations qui ont participé aux négociations d'avoir si généreusement contribué à l'élaboration de ce texte et d'avoir fait montre de la flexibilité nécessaire pour écouter et comprendre les préoccupations et les perspectives des divers négociateurs face à une question indubitablement sensible mais fondamentale pour l'Organisation.

Nous remercions très sincèrement les délégations d'avoir aidé notre pays à faciliter cet exercice que nous avons tenté de mener en évitant toute confrontation. Et je voudrais ici faire l'observation suivante. Je tiens à remercier l'Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de mon pays, l'Ambassadeur Eduardo Gálvez, qui a dirigé cet exercice avec l'appui de notre délégation tout entière. Nous croyons que le résultat obtenu est substantiel et équilibré et qu'il tient compte de la diversité des perspectives. Nous nous félicitons de la compréhension et de l'esprit positif manifestés à l'égard de ce projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui et dont nous cherchons l'adoption par consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.73, intitulé « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/67/L.73 : Andorre, Arabie saoudite, Australie, Bosnie-Herzégovine, Émirats Arabes Unis, Islande, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Monténégro, République de Moldova, Roumanie et Saint-Marin.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.73?

Le projet de résolution A/67/L.73 est adopté (résolution 67/289).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Neo (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir salué le travail du Groupe pour la gouvernance mondiale. Je voudrais faire quelques commentaires au nom des 30 membres du Groupe.

Le Groupe pour la gouvernance mondiale salue l'adoption par consensus de la résolution 67/289 et félicite la délégation chilienne. Le Groupe souligne que le système des Nations Unies doit demeurer la pierre angulaire de la gouvernance mondiale, compte tenu de l'adhésion universelle et de la légitimité incontestable dont jouit l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe n'a eu de cesse de souligner que l'établissement de normes mondiales doit se faire au sein d'organisations officielles à composition universelle, telles que l'ONU.

Le Groupe pour la gouvernance mondiale a par ailleurs toujours appelé à un renforcement de la coopération entre l'ONU et le Groupe des Vingt (G20) grâce à des mesures comme la participation du Secrétaire général au sommet du G20 et l'organisation d'échanges interactifs entre le G20 et l'Assemblée. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accent mis par la résolution sur ces points.

M. Marks (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont joints au consensus

sur la résolution 67/289. Nous tenons à souligner notre appui aux échanges qu'ont actuellement le Groupe des Vingt (G20) et les États Membres de l'ONU, sachant que ce dialogue a débuté alors que les États-Unis présidaient le G20.

Dans la résolution qui vient d'être adoptée, les États Membres ont franchi une étape importante en reconnaissant l'interaction entre les présidences successives du G20 et les États Membres de l'ONU. La résolution encourage, à juste titre, la poursuite de ce dialogue utile, qui peut contribuer à faire en sorte que l'ONU joue un rôle complémentaire et coopératif dans d'autres instances et processus internationaux.

La résolution présente également quelques idées sur la gouvernance et le fonctionnement des institutions financières internationales, et plus particulièrement des institutions de Bretton Woods. Bien entendu, toutes les décisions portant sur la réforme des institutions financières internationales ou sur la façon dont elles gèrent leurs activités appartiennent à leurs actionnaires et à leurs conseils de gouverneurs respectifs. Les États-Unis n'interprètent nullement l'énoncé de ce document comme entérinant un rôle officiel de l'ONU dans les décisions concernant les institutions financières internationales.

Dans le même temps, les États Membres doivent assumer la responsabilité qui leur incombe d'améliorer les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Cela requiert un examen sérieux de la qualité de nos propres délibérations. Dans un premier temps, nous devons veiller à réduire les processus redondants et contradictoires entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. À cet égard, nous constatons que la Deuxième Commission est chargée d'examiner les questions économiques et financières, et la présente résolution adoptée en plénière aborde ces questions en dehors d'un cadre et d'un contexte appropriés.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : À l'occasion de l'adoption de la résolution 67/289, ma délégation voudrait tout d'abord féliciter les délégations qui l'ont parrainée, et en particulier la délégation chilienne pour avoir dirigé de manière compétente, équilibrée et impartiale les consultations.

Ma délégation a toujours défendu et encouragé le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, qui est l'instance la plus universelle et la

plus représentative et le parlement de l'humanité. La résolution qui vient d'être adoptée reconnaît et réaffirme à maintes reprises le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale qui, dans le même temps, est apte à échanger avec tous les acteurs et les groupes intergouvernementaux qui composent la communauté internationale. Notre délégation souligne qu'aucun groupe intergouvernemental n'est privilégié. Dans l'esprit de l'Organisation, l'égalité souveraine des États est un principe fondamental. Aucune réunion d'un groupe intergouvernemental ne saurait fragiliser le rôle de l'Assemblée générale.

Le Venezuela félicite une fois encore l'Assemblée générale pour avoir souligné une fois encore l'urgence de répondre de manière unifiée à la crise financière mondiale actuelle et à ses conséquences graves. La réforme de l'architecture financière et économique mondiale est urgente, ainsi que le reconnaît la résolution. L'Assemblée a reconnu une fois de plus l'importance des systèmes de coopération économique et financière régionale et sous-régionale. Le Venezuela estime que l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, le MERCOSUR, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes témoignent fondamentalement de cette nécessité, et leur rôle et leur contribution continuent de s'intensifier. La solidarité et la coopération internationales sont l'un des piliers de notre politique étrangère.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 b) de l'ordre du jour.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial sur le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

Projet de résolution (A/67/L.72)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale avait décidé

de renvoyer le point 20 a) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Les membres se souviendront également qu'à sa 63^e séance plénière, le 22 janvier 2013, l'Assemblée a décidé de l'examiner directement en séance plénière, a procédé immédiatement à son examen, et a adopté la décision 67/555, intitulée « Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs du développement durable ». Les membres se souviendront en outre qu'à sa 89^e séance plénière, le 21 juin 2013, l'Assemblée a adopté la décision 67/559, intitulée « Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable ».

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/67/L.72, intitulé « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable ».

À cet égard, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'état des incidences sur le budget-programme, publié sous la cote A/67/927. La Cinquième Commission examinera, à la soixante-huitième session de l'Assemblée, les incidences du projet de résolution sur le budget-programme et ensuite le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. En conséquence, les dispositions financières seront, le cas échéant, prises en compte dans les enveloppes budgétaires qui seront adoptées pour l'exercice biennal 2014-2015.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.72?

Le projet de résolution est adopté (résolution 67/290).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM attache une grande importance au processus consistant à définir la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau, et se félicite de la démarche consultative qui a été adoptée tout au long du processus. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir nommé comme cofacilitateurs le Représentant permanent du Brésil, M. Luis Alberto Figueiredo Machado, et son

prédécesseur, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, et le Représentant permanent de l'Italie, M. Cesare Maria Ragalini, dont l'opiniâtreté et la sagesse avec lesquelles ils ont conduit les consultations ont permis de parvenir au texte final de la résolution 67/290.

Les délégations de la CARICOM tiennent à exprimer leur vive reconnaissance à la présidence du Groupe des 77 et de la Chine pour son action, et en particulier à M^{me} Natalia Novoa, de l'Uruguay, et M. Mohamed Khalil, de l'Égypte, qui ont négocié au nom du Groupe.

La décision prise à Rio par les chefs d'État et de gouvernement de créer un forum politique de haut niveau pour le développement durable pour remplacer la Commission du développement durable (CDD) visait à mobiliser une attention à plus haut niveau autour du programme mondial de développement durable. L'idée était en effet de ne plus continuer de fonctionner comme si de rien n'était, approche devenue, de l'avis général, inacceptable.

La mise en forme définitive et l'adoption de la résolution 67/290 ne suffira pas en soi à satisfaire les ambitions formulées par les chefs d'État et de Gouvernement à Rio. De fait, même si nous sommes parvenus à nous entendre sur un cadre qui devrait permettre d'accorder davantage d'attention à la question du développement durable, en fin de compte, la véritable mesure de notre succès sera le niveau et la qualité de notre participation aux travaux du forum. Il est impératif que les chefs d'État et de gouvernement se rencontrent à intervalle régulier pour donner des orientations sur la manière de faire avancer le programme de développement durable et se prononcer sur les questions nouvelles nécessitant une attention urgente. Il est également crucial que nous mettions efficacement à profit le processus préparatoire.

M. Balé (Congo), Vice-Président, assume la présidence.

Tout au long du processus de négociation, la CARICOM et l'Alliance des petits États insulaires ont clairement indiqué que les petits États insulaires en développement se réserveront le droit de surveiller dans quelle mesure le forum politique de haut niveau suit effectivement les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur des petits États insulaires en développement, notamment dans le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice. Certes, les dispositions de la résolution

ne correspondent pas à ce que nous envisageons au début, compte tenu des liens inextricables entre la future ex-CDD et le forum politique de haut niveau. Cependant, nous sommes conscients des points communs qui existent entre le processus du forum politique de haut niveau et le processus parallèle sur le renforcement du Conseil économique et social en vertu de la résolution 61/16, qui, lui, se poursuit et répond aux préoccupations institutionnelles des petits États insulaires en développement. Nous avons pleinement l'intention de poursuivre nos efforts pour veiller à ce que, dans le contexte d'un Conseil économique et social renforcé, il existe une plateforme solide pour répondre aux préoccupations des petits États insulaires en développement.

M^{me} Daniel (Nauru) (*parle en anglais*) : Nauru a l'honneur de prendre la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

Je tiens tout d'abord à souligner que nous sommes heureux d'être ici aujourd'hui pour assister à l'adoption de la résolution 67/290 sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Nous félicitons le Président de l'Assemblée générale de son leadership sur ce dossier et d'avoir nommé cofacilitateurs les représentants du Brésil, M. Luis Alberto Figueiredo Machado, qui a succédé à M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, et de l'Italie, M. Cesare Maria Ragalini. Nous apprécions les efforts diligents qu'ils ont déployés pour que le processus parvienne au stade atteint aujourd'hui.

Je saisis cette occasion pour rappeler les déclarations faites au nom de l'Alliance des petits États insulaires tout au long de ce processus et dire ce que nous pensons globalement de la résolution. Nous tenons à rappeler les décisions qui figurent dans le document intitulé « L'avenir que nous voulons », qui est le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe), en particulier son paragraphe 85 e), en vertu duquel devait être créé un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel qui pourrait suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris dans l'Action 21, dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dans le Programme d'action de la Barbade et dans la Stratégie de Maurice.

Tout au long du processus de création du forum politique de haut niveau, nous nous sommes efforcés de faire fond sur les forces, les expériences, les ressources et

les modalités de participation ouverte de la Commission du développement durable (CDD). Les États membres de l'Alliance des petits États insulaires ont également attiré l'attention des autres États Membres de l'ONU sur le fait qu'en ce qui concerne le développement durable des petits États insulaires en développement, la CDD était le principal forum intergouvernemental chargé du suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice.

C'est la raison pour laquelle nous avons espéré qu'un mécanisme plus solide chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements pris à l'égard des petits États insulaires en développement serait explicitement incorporé à la structure et aux modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau. Étant donné le résultat des négociations, et sachant que la Commission du développement durable devrait être très rapidement dissoute et remplacée par le forum politique de haut niveau, nous insistons sur le fait que nous comptons qu'un mécanisme adapté de suivi de la mise en œuvre des engagements pris à l'égard des petits États insulaires en développement sera établi.

Je tiens à souligner et à réaffirmer le lien qui existe entre le processus du forum politique de haut niveau et le processus de renforcement du Conseil économique et social, en vertu de la résolution 61/16, qui s'est poursuivi parallèlement au processus du forum politique de haut niveau mais n'est pas encore arrivé à son terme. Les dispositions relatives au forum politique de haut niveau ne sont pour nous acceptables que parce que nous comptons que les États Membres appuieront pleinement la création d'un cadre d'échange consacré aux petits États insulaires en développement dans le contexte d'un Conseil économique et social renforcé, assorti d'un mécanisme solide de suivi de la mise en œuvre des engagements pris à l'égard des petits États insulaires en développement. Tant que la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice ne sera pas complète et n'aura pas été évaluée et que des problèmes nouveaux continueront d'apparaître avec de plus en plus d'acuité, les petits États insulaires en développement ne seront pas en mesure de parvenir au développement durable. Nous devons œuvrer ensemble pour que les petits États insulaires en développement ne soient pas laissés de côté.

Nous pouvons donner à l'Assemblée générale l'assurance que nous appuyerons pleinement la poursuite des efforts pour consolider plus avant ce sur quoi nous nous sommes entendus à Rio – à savoir « L'avenir

que nous voulons » – et faire en sorte qu'il existe un mécanisme solide chargé de vérifier la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale à l'égard des petits États insulaires en développement.

M. Marks (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de s'être associés au consensus sur la résolution 67/290 et se félicitent de l'étape importante que cela nous permet de franchir dans le suivi de la mise en œuvre des engagements pris durant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de juin 2012. Nous appuyons et continuerons d'appuyer vigoureusement le travail capital que réalisent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour le suivi des engagements pris à la Conférence Rio+20 et le processus plus large d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, nous attendons avec intérêt de collaborer avec le Secrétariat pour veiller à ce que le forum politique de haut niveau soit aussi productif et efficace que possible.

Cependant, les États-Unis sont consternés et déçus de constater qu'une fois de plus au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, les États Membres chargés de mener les négociations sur le texte qui vient d'être adopté et sur d'autres projets de résolution n'ont été informés des prévisions budgétaires qu'à la dernière minute. Nous sommes convaincus qu'il doit y avoir plus de transparence sur les chiffres budgétaires pendant le processus de négociations, surtout lorsque le Secrétariat est sollicité à plusieurs reprises à ce propos durant les négociations. Les États-Unis sont extrêmement mécontents que le Secrétariat n'ait publié qu'hier soir l'état des incidences financières du projet de résolution, qui de surcroît fait apparaître que d'importantes ressources supplémentaires seront nécessaires. Nous demandons instamment au Secrétariat de trouver les économies qui pourront résulter de l'arrêt progressif des activités de la Commission du développement durable, de fournir en temps opportun des prévisions budgétaires claires et de ne ménager aucun effort pour absorber ces coûts et recourir aux modes de transport les plus économiques possible.

Après ces éclaircissements et malgré notre mécontentement devant l'état des incidences financières, nous appuyons la résolution 67/290.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous remercions les Ambassadeurs Cesare Maria Ragaglini et Maria Luiza Ribeiro Viotti de tous leurs efforts et de leurs contributions déterminantes

à la création du forum politique de haut niveau. La résolution 67/290 est un accord historique qui prévoit la mise en place d'un cadre institutionnel solide en faveur du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable. L'une des forces du forum sera l'attention portée à la mise en œuvre, notamment au niveau national, grâce à un mécanisme d'examen amélioré et renforcé. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur les modalités organisationnelles et autres détails dont il faudra décider concernant le forum à proprement parler.

Le forum représente un autre progrès majeur en ce qu'il sera une structure intergouvernementale universelle. Nous comprenons le paragraphe 4 comme garantissant que tous les États Membres de l'ONU et les États membres des institutions spécialisées pourront participer sur un pied d'égalité à tous les aspects du forum, y compris tous les aspects relatifs à la prise de décisions.

Enfin, il est entendu que les délibérations en cours et le renforcement du Conseil économique et social respecteront pleinement les dispositions de la résolution 67/290. À cet égard, nous prenons acte en particulier du fait que le forum sera convoqué sous les auspices du Conseil économique et social pour une durée de huit jours, conformément au paragraphe 7 a). Par ailleurs, le processus de renforcement du Conseil économique et social ne doit en aucun cas altérer le mandat du forum tel que décrit au paragraphe 7.

M. Imanishi (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier les Ambassadeurs du Brésil et de l'Italie, en leur qualité de cofacilitateurs, ainsi que leur équipe et le Secrétariat de leur travail considérable qui nous a permis d'adopter aujourd'hui la résolution 67/290. Je voudrais aussi adresser mes remerciements à toutes les délégations pour la souplesse dont elles ont fait preuve durant les négociations.

Ma délégation s'est associée avec plaisir au consensus. Nous nous réjouissons beaucoup de l'adoption de la résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable », grâce à laquelle l'une des principales décisions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable prendra effet. Nous considérons que le forum politique de haut niveau devrait, comme cela est décrit dans la résolution, exercer une action mobilisatrice, donner

des orientations et formuler des recommandations aux fins du développement durable, et suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable dans le cadre de réunions annuelles au niveau ministériel et de réunions organisées tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

Ma délégation voudrait toutefois faire une remarque au sujet de la question budgétaire. Il est tout à fait regrettable que le projet de budget-programme pour 2014-2015, y compris le fonds de réserve, n'ait été publié qu'à la dernière minute avant l'adoption de la résolution. Ma délégation considère que les négociateurs ont été contraints de prendre une décision avant d'avoir obtenu des informations complètes sur les incidences budgétaires de leur décision. Compte tenu de la conjoncture économique mondiale actuelle, tous les gouvernements sont désormais tenus de rendre de plus en plus de comptes à l'opinion publique et de faire preuve d'une transparence et d'une responsabilité accrues, en particulier en matière de discipline budgétaire. Il conviendrait, de l'avis de ma délégation, que les informations concernant les coûts soient toujours mises à la disposition des États Membres durant les négociations et elle demande par conséquent au Secrétariat de modifier cette pratique de communication des explications sur les prévisions budgétaires à la dernière minute.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La décision de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel a constitué l'un des résultats capitaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ce forum politique de haut niveau fera fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de la Commission du développement durable, qu'il remplacera. Nos collègues, les Représentants permanents du Brésil et de l'Italie, nommés cofacilitateurs par le Président de l'Assemblée générale pour diriger le processus de négociation, ont organisé une série de consultations ouvertes à tous sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum.

Tous les États Membres ont eu l'occasion de donner leur avis sur les principales questions relatives à la création de ce forum. Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur d'Italie, Cesare Ragaglini, et l'Ambassadeur Luis Machado, Représentant permanent du Brésil, ainsi que Maria Luiza Ribeiro Viotti, qui l'a précédé à ce poste, pour la compétence et l'efficacité

avec lesquelles ils ont travaillé en vue de l'adoption de la résolution sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'adoption aujourd'hui de la résolution 67/290 marque un jalon de premier plan pour la communauté internationale et le système des Nations Unies.

Je rappelle également que les États Membres ont décidé que la Commission du développement durable tiendrait sa dernière brève session de procédure immédiatement avant la convocation de la première séance du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Je saisis cette occasion, en ma qualité de Présidente de la Commission du développement durable à sa vingtième session, pour informer les membres que, conjointement avec le Secrétariat, nous avons étudié la possibilité de tenir la vingtième session de la Commission le vendredi 20 septembre, sur une demi-journée, le matin. Pour donner à cette occasion un caractère commémoratif, nous envisageons d'y tenir un dialogue de haut niveau auquel participeraient certains anciens présidents de la Commission du développement durable. Un tel débat nous permettrait de mener une réflexion sur les progrès réalisés et les enseignements tirés par la Commission depuis sa création, et d'assurer une transition institutionnelle sans heurt de la Commission du développement durable au forum politique de haut niveau.

Une fois que nous aurons arrêté définitivement les modalités précises de la vingtième session de la Commission du développement durable, nous nous ferons un plaisir d'informer l'Assemblée des derniers détails relatifs au programme et au contenu de cette session. Nous attendons avec intérêt l'inauguration du forum politique de haut niveau, qui marque une nouvelle étape dans le processus multilatéral relatif au programme de développement pour l'après-2015.

M. Guerber (Suisse) : Nous remercions les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Ragolini, l'Ambassadeur Figueiredo Machado et l'Ambassadrice Ribeiro Viotti de leurs efforts et de leurs contributions cruciales à la création réussie du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il s'agit d'une étape importante sur la voie d'un cadre institutionnel renforcé pour le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable.

Le forum accueillera le futur débat sur le développement durable ainsi que l'orientation politique de haut niveau à ce sujet. Il suivra et passera en revue les progrès accomplis dans ce domaine. Il offre une intégration améliorée des trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – par une approche intersectorielle.

La Suisse a continuellement souligné l'importance de mécanismes d'examen solides. Par conséquent, nous saluons le fait que le forum se concentre sur la mise en œuvre des engagements pris dans le domaine du développement durable, y compris ceux pris au niveau national, et cela par un examen amélioré et renforcé qui, à partir de 2016, s'inscrira dans le contexte du programme pour l'après-2015.

Nous nous réjouissons de continuer les discussions au sein du forum, notamment sur les modalités de fonctionnement et autres détails. Un autre atout unique du forum est sa nature universelle et intergouvernementale. Nous comprenons que le paragraphe 4 assure la participation égale de tous les États Membres ainsi que des États membres des institutions spécialisées à tous les aspects du forum, y compris toutes les questions liées au processus de décision. Cela s'applique aussi aux réunions tenues sous les auspices du Conseil économique et social. Nous comprenons que les discussions en cours sur le renforcement du Conseil seront pleinement conformes aux accords contenus dans cette résolution. De plus, le processus de renforcement du Conseil économique et social devrait dans tous les cas s'abstenir de modifier le mandat du forum tel qu'il est décrit au paragraphe 7.

Un autre atout du forum est sa fonction de surveillance à l'échelle du système, c'est-à-dire son rôle de promotion de la cohérence et de la coordination des politiques de développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'ancrage des réunions de haut niveau du forum dans le cadre de l'Assemblée générale, tous les quatre ans, est important. Il offre au système des Nations Unies dans son ensemble la possibilité d'assurer un suivi des lignes politiques provenant du forum politique de haut niveau, en les liant à d'autres processus existants.

Par conséquent, il est important qu'après la réunion inaugurale du forum à l'ouverture de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le cycle de réunions du forum au niveau de l'Assemblée générale puisse démarrer au début de la soixante-dixième session, c'est-à-dire en 2015. Pour la Suisse,

un tel calendrier serait de plus conforme à la nécessité reconnue de trouver des solutions globales aux défis qui nous attendent, notamment la convergence du programme de développement pour l'après-2015 et du programme de développement durable. En inaugurant son cycle régulier alors que commence un nouvel ordre du jour, soit en septembre 2015, le forum remplira avec efficacité son rôle, tel que les États Membres l'ont décidé dans la résolution dont nous sommes saisis.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à exprimer notre appui à la résolution 67/290 et à signaler que la création par l'Assemblée générale du forum politique de haut niveau, conformément au mandat accordé par les chefs d'État et de gouvernement à la Conférence Rio+20, est un événement d'une grande importance politique, une réalisation dont nous félicitons tous les États Membres, et en particulier, le pays hôte de cette importante conférence, le Brésil qui, en sa qualité de facilitateur, a également joué un rôle considérable pour faire avancer le processus. Nous remercions également l'Ambassadeur de l'Italie pour sa participation, et tous les membres d'avoir veillé à ce que ce texte permette à toutes les voix de se faire entendre.

Pour le Venezuela, un élément central de la création de ce forum est sa capacité de prendre des décisions au niveau des chefs d'État et de gouvernement, pierre angulaire d'un processus dont l'objectif est de définir la ligne politique sur la voie à suivre pour un développement durable. Nous jugeons très importante la tâche consistant à intégrer les trois dimensions - économique, sociale et environnementale - du développement durable. Nous estimons également très important d'établir un lien entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement pour l'après 2015. Ce sera l'une des trois questions qu'il conviendra d'étudier. Il importe également de donner suite aux réunions et aux délibérations du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable dont les contributions sont importantes.

La nature universelle du forum garantie par le règlement intérieur de l'Assemblée générale, tant en termes de participation que de prise de décisions, est essentielle. À cet égard, il ne devrait y avoir aucun doute sur l'interprétation de la résolution.

S'agissant de la périodicité des réunions et du processus préparatoire, le résultat atteint aurait pu être meilleur. Nous sommes particulièrement préoccupés par la réduction du nombre de jours de travail de la

session, de 15 à 7. Néanmoins, nous savons bien que les accords de l'Assemblée sont le résultat d'un processus ardu de négociations.

Enfin, nous tenons à exprimer notre volonté de prendre une part active à tout ce travail.

M. Lazarev (République du Bélarus) (*parle en russe*) : Notre délégation remercie les facilitateurs du processus d'élaboration des modalités et de l'organisation du forum politique de haut niveau. Leur rôle moteur a permis l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 67/290. Selon nous, la création d'un forum politique de haut niveau conformément aux documents finals de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est une avancée majeure vers la consolidation des efforts internationaux en faveur du développement durable.

Nous notons la nature intersectorielle du format du forum politique de haut niveau, l'ONU permettant aux gouvernements d'intervenir à différents niveaux, notamment sur la question du développement durable. Ce forum doit fonctionner de manière à ce que les questions relatives au développement durable soient mieux organisées et à ce que nous puissions les examiner plus facilement. Nous espérons que ce forum sera pour les États Membres l'occasion de participer à des débats sur le développement durable. Il devrait permettre au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale d'accélérer leurs travaux sur le développement durable.

Il importe que le forum et ses mécanismes, qui doivent encore prendre effet, rassemblent tous nos efforts en tenant compte, dans la mesure du possible, des besoins de tous les États Membres, quel que soit leur niveau de revenu ou le groupe auquel ils appartiennent. Son objectif principal doit être d'aider les États Membres à optimiser les décisions relatives à la réalisation du développement durable, y compris dans le contexte du programme de développement de l'après 2015. Nous croyons que le mécanisme d'examen du forum favorisera un dialogue plus constructif en matière de développement durable. Il permettra d'avoir pour ce qui est du développement durable un processus différencié selon les États qui tiendra compte de leurs possibilités et de leur niveau de développement. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons tous travailler ensemble, aidant ainsi l'ONU et les États Membres à réaliser leur pleine capacité à mettre en œuvre avec succès le programme de développement durable. Pour sa part, le Bélarus fera tout son possible pour que le forum politique de haut niveau soit un succès.

M. Zinsou (République du Bénin) : Les pays les moins avancés se félicitent de l'adoption de la résolution 62/290 qui porte sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum de haut niveau pour le développement durable. Les pays les moins avancés saluent l'esprit de consensus qui a gouverné les consultations tenues pour convenir des dispositions contenues dans cette résolution. Les pays les moins avancés rendent un hommage bien mérité à l'Ambassadeur du Brésil et à l'Ambassadeur de l'Italie qui ont fait preuve de grandes qualités professionnelles dans la conduite des négociations.

La résolution a pris en compte la nécessité de renforcer les prérogatives du Conseil économique et social en tant qu'organe principal chargé de garantir la cohérence et d'assurer la coordination des politiques économiques de développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les pays les moins avancés s'en félicitent, tout comme ils se félicitent aussi particulièrement du libellé du paragraphe 11 de la résolution qui reconnaît les défis auxquels les pays les plus vulnérables sont confrontés, y compris les pays les moins avancés, et réaffirme la nécessité d'accorder suffisamment de temps à l'examen de leurs problèmes, avec pour objectif de renforcer la mobilisation et de donner suite aux engagements pris, et que l'appui qui leur est accordé soit fonction de leurs besoins.

Les pays les moins avancés se félicitent aussi particulièrement des modalités retenues quant à la participation des grands groupes, et surtout de la reconduite du dispositif de la Commission du développement durable. Les pays les moins avancés participeront activement à la mise en œuvre de cette résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne, qui va faire une déclaration à la suite de l'adoption de la résolution 67/290.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres remercient les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Ragalini, de l'Italie, et l'Ambassadrice Ribeiro Viotti – et tout récemment l'Ambassadeur Machado –, du Brésil, de tous leurs efforts et de leur rôle moteur dans un processus qui a abouti à l'adoption de la résolution 67/290 aujourd'hui. Nous sommes satisfaits du résultat, qui, nous en sommes convaincus, nous aidera à garantir ensemble que le développement durable occupe une place central dans nos débats et dans les mesures que nous prendrons aux niveaux international, régional et national.

Pour ce qui est de la déclaration sur les incidences sur le budget-programme, que nous avons vue dans le quatrième projet de texte il y a peu de temps, nous notons que, bien qu'il n'y ait pas de telles incidences pour 2013 – ce dont nous nous félicitons – nous sommes surpris de voir des estimations de dépenses pour 2014 et 2015 qui n'indiquent pas comment ces dépenses seraient absorbées afin d'être conformes aux prévisions budgétaires. De plus, les termes et conditions relatives à l'utilisation du fonds de réserve seraient respectés, mais il ne s'agit, selon nous, que de montants estimatifs sujets à une interprétation large de l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Nous tenons à souligner que les estimations présentées aujourd'hui ne préjugent pas de la présentation par le Secrétaire général d'un projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission. D'une manière générale, ne pensons pas que ces estimations sont celles avalisées par les États Membres aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 20 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.